

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

En l'an deux mille vingt-six, le cinq février – dix-huit heure
Le bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
à la salle de réunion de la Communauté de Communes de COLOMBEY LES BELLES – 5, rue de
la Gare, sous la présidence de monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du bureau communautaire en exercice : 20 **Quorum : 11**

Votants présents : Philippe PARMENTIER – Jean-Pierre CALLAIS – Denis KIEFFER - Alain
GODARD - Denis THOMASSIN – Patrick AUBRY – Denis VALLANCE - Alain GRIS - Claude
DELOFFRE – Céline BOUVOT – Émeline MAGNIER-CARETTI - Cécile DENIS – Charles
FRANÇOIS - Valérie HOFFMANN - Éric MATHIEU – Jérôme RUFFIN - Benjamin VOINOT

Avaient donné procuration :

Excusés : Nathalie AUFRERE - Jean Jacques TAVERNIER - Gérard WECKERING

Présents	17	Votants	17	Procuration	0
-----------------	----	----------------	----	--------------------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

Date de convocation : 29 janvier 2026

Date de publication : 11 février 2026

BC_2026_033_Convention Radio Déclic année 2026

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais a pour
vocation, à travers sa charte de territoire, de travailler à mettre en place un espace
rural dynamique, innovant, ouvert, porteur d'un développement solidaire et partagé.

L'Association pour la Communication dans le Toulais (ACT) a pour but de créer et de
gérer des outils de communication dédiés aux habitants du Toulais, notamment dans
le champ de l'éducation populaire. Elle y contribue grâce à Radio DECLIC, média
indépendant et généraliste, radio non commerciale laïque et apolitique.

Objectifs :

Diversifier les supports de communication et couvrir les événements intercommunaux
du Pays de Colombey et du Sud Toulais, liés aux différentes commissions, dans le
cadre des émissions d'information générale de Radio DECLIC :

Développement habitat / économique / social / culture / tourisme / environnement
/ Services aux communes / Service prévention déchets / Transition énergétique /....

Aspects financiers de cette convention :

En application de la présente convention, la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois versera une somme prévisionnelle de **1 540 €** en fin d'année 2026 à l'association ACT Radio Déclic.

Considérant le Projet de territoire :

- 4.3. Développer une communication accessible et interactive
 - 4.3.1. Développer la communication sur les services existants
 - 4.3.2. Avoir un support numérique de communication, réseaux et outils numériques

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- **VALIDE** le programme de communication présenté en annexe
- **CONFIE** la mise en œuvre à Radio Déclic (Association pour la Communication dans le Toulinois)
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association ACT Radio Déclic

Le secrétaire de séance,
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER

